

Procès-verbal de la séance du 05 juillet 2017

Le 05 juillet 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **30 juin 2017**

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Sylvie AVEZOU, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie CLAUDE.

Représentés : Rolande PITON procuration à Françoise LAURIERE
Colette MAYET-DELBOURG procuration à Jean-Raymond CRUCIONI
Christian PAJOT procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Alain BRUGALIERES procuration à Pierre-Henri ARNSTAM
Benjamin MAUVRIT procuration à Guillaume MOLIERAC

Absent(e) excusé(e) : Véronique LEYGUE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Monsieur Guillaume MOLIERAC ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-047	<u>EAU 47 : Approbation de la participation financière aux travaux de mise en séparatif des réseaux rue Descambis</u>	1-2-4

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de la Bastide, il est nécessaire de réaliser des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eau dans la rue Descambis.

Le syndicat EAU 47 demande une participation financière à hauteur de 10% du montant hors taxe de l'opération, toutes dépenses confondues : travaux, maîtrise d'œuvre, SPS, étude géotechnique, tests de réception.

Monsieur le Maire informe que le montant prévisionnel de la globalité de l'opération est de 120.000€ H.T et que la commune participera à hauteur de 12.000€HT.

EAU 47 émettra un premier avis des sommes à payer qui correspondra à 50% du montant prévisionnel de la participation communale, soit 6.000€.

Le montant définitif sera calculé au terme de l'opération et au vue du décompte général et définitif de l'entreprise qui aura réalisé les travaux. Une plus ou moins-value sera alors constatée. Le deuxième avis des sommes à payer sera ajusté en fonction de la première somme versée par la commune et du total des dépenses réellement payées par le syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation de ces travaux ;
- **Approuve** la prise en charge par la commune de 10% du montant HT du décompte général et définitif ;

- **S'engage** à inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-048	<u>Décision modificative n°1 : Virement de crédit achat aire de jeux</u>	7-1-2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à plusieurs virements de crédits afin de ne pas avoir de dépassement. La réalisation d'une aire de jeux n'étant pas prévue au budget primitif 2017 et afin de ne pas avoir de dépassement de crédit, il y a donc lieu de prendre la décision modificative suivante :

Articles (chap)	Désignation article	Opération	Montant réel	Opérations Ordre	
				Sect. à sect.	Intérieur sect.
2312 (23)	Agencements et aménagements de terrains	39	30 000,00 €		
2313 (23)	Constructions	30	- 10 000,00 €		
		Totaux	20 000,00 €	0,00	0,00

Articles (chap)	Désignation article	Opération	Montant réel	Opérations Ordre	
				Sect. à sect.	Intérieur sect.
1323	Département		20 000,00 €		
		Totaux	20 000,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** cette décision modificative.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-049	<u>Renouvellement des contrats de maintenance et de location des copieurs mairie et écoles</u>	1-4-3

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler les contrats de maintenance et de location des copieurs utilisés par les écoles et la Mairie.

Trois entreprises ont été consultées et ont fait les propositions suivantes :

			SABI		ID BURO	BUROSYS
			1ère Proposition	2ème Proposition		
PAR MOIS	LOCATION		190 €	173 €	165 €	242 €
	MAINTENANCE	NOIR ET BLANC	0,0035 €	0,0035 €	0,004 €	0,0045 €
		COULEUR	0,035 €	0,035 €	0,04 €	0,045 €
			RACHAT DES DEUX LOYERS	RACHAT D'UN LOYER	RACHAT D'UN LOYER	RACHAT DES DEUX LOYERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** l'offre de l'entreprise SABI pour :
 - Une maintenance d'un montant 0.0035€ HT par impression en noir et blanc et 0.035€ HT par impression en couleur
 - Une location mensuelle des copieurs à 173€ HT
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-050	<u>Subvention Exceptionnelle : Les Arts'Franchis</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande exceptionnelle de subvention par l'association Les Arts'Franchis pour l'organisation d'un ciné-concert à la Salle François Mitterrand de Villeréal.

Monsieur le Maire propose la somme de 250€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- **Acceptent** à l'unanimité le versement de cette subvention aux Arts'Franchis prévue à l'article 6574 du BP 2016.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-051	<u>Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints</u>	5-6-1

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification des décrets n°82-1105 du 23 décembre 1982 et n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant que la commune compte **1 321 habitants** au **01/01/2017**,

Considérant en outre que la commune est chef-lieu de canton,

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'ajouter l'indemnité de Maire à 43 % de l'indice brut 1022
- de fixer l'indemnité des Adjoints à 16,5 % des 43 % de l'indice brut 1022

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les propositions du Maire à compter du **1^{er} février 2017**.
- **Décide** de fixer l'indemnité du Maire à 43 % de l'indice brut 1022.
- **Décide** de fixer l'indemnité des Adjoints à 16,50 % des 43 % de l'indice brut 1022.
- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que le dispositif de sécurité pour la Bodega du 30 juillet sera le même que celui de l'année dernière.

En septembre, des plaquettes d'informations seront distribuées pour la Ronde des Bastides, qui aura lieu les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre.

La cérémonie pour la commémoration du 14 juillet aura lieu à TOURLIAC à 16h30 et à VILLEREAL à 21h.

Monsieur CAMINADE a indiqué que l'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics pour la 2^{ème} tranche a été lancé le 5 juillet. La commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis se réunira le 27 juillet à 10H00. Le rapport d'analyse des offres sera remis par le Maître d'œuvre le 03 août 2017.

Monsieur Yves NARDIN, nouveau responsable du Service Technique a été présenté le 5 juillet à l'ensemble des agents.

La Municipalité se porte partie civile dans l'affaire du vol de la statue de l'église.

Le lundi 21 août 2017 : prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance terminée à 21h52.